



harcelé par ma voisine de 70 ANS

Par **PHAROSE**, le 14/09/2009 à 20:03

Bonjour à toutes et à tous,

Celà fait trois mois que j'ai enménagé dans un nouvel immeuble. Il a 4 jours, j'ai reçu quelques amis à la maison, et vers 2h du matin, on a éclaté de rire. Je reconnais que ça a fait du bruit, ma voisine du dessus est descendu pour nous rappeler à l'ordre. J'ai ouvert la porte et je me suis excusé en lui assurant que ça n'allais pas se reproduire, ce qui a été le cas. Aujourd'hui, je reçois une convocation du poste de police et je retrouve glissé sous ma porte une lettre de la voisine.

Je reconnais mon tort pour le l'éclat de rire mais je trouve dégueulasse qu'elle soit allé voir la police surtout que je lui avais dit que ça n'allais pas se reproduire et que ça ne c'est pas reproduit.

De plus ce matin, je l'ais enttendu parlé avec un voisin qui lui a dit : "ne vous inquiétez pas vous aurez mon soutien"...

Je tiens à préciser que ça fait 15 ans que cette personne habite dans l'immeuble, et que le précédent locataire a été viré du logement pour tapages nocturnes.

Je comprend qu'elle n'est pas envie que ça se reproduise avec moi mais de là à en arriver là...

Quels sont mes recours? Je viens de trouver se logement et commencer ma carrière professionnelle, je crains cette convocation et j'ai peur des pressions que peuvent exercer la police et me forcer à reconnaître des choses qui sont fausses. Est ce que je peux me faire assisté par un ami au moment de la convocation?

En vous remerciant d'avance pour votre aide, veuillez agréer mes sincères salutations.

Par **cram67**, le 15/09/2009 à 12:51

Beaucoup de bruit pour pas grand chose si je puis dire...

Tout d'abord, il serait bien d'essayer de rencontrer votre voisine, de l'inviter au café par exemple, histoire de faire connaissance et d'essayer d'arranger les choses... ce qui serait la meilleur solution.

Ensuite, vous parlez de "pression" de la police ! Croyez moi que nous avons autre chose à faire que de faire pression sur une personne pour une histoire de tapage nocturne... car c'est bien du tapage nocturne. Mais je comprends que l'on fasse la fête de temps en temps, ce qui

m'arrive aussi, mais je m'entends bien avec l'ensemble de mes voisins.

Vous faire assisté par un ami lors de la convocation de la police, c'est à la libre appréciation du fonctionnaire de police, qui a tout à fait le droit de refuser. Je pense que s'il y a convocation au poste, il y a dépôt de plainte. A ce titre, en France, pour l'instant, l'instruction d'une procédure est secrète (excepter certaines procédures mais qui ne sont pas de votre situation).

Les personnes âgées ont souvent du "carctère"... soyez un peu psychologue et vous arriverez certainement à transformer cette voisine en mamie gâteau...

Par **PHAROSE**, le **15/09/2009** à **14:34**

Bonjour,

Merci Cram 67 pour votre réponse. Effectivement, ce serait une bonne idée de la rencontrer. Je ferais cette démarche, en espérant qu'elle accepte.

Merci encore.